



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/173

Le 9 avril 2008

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Résumé des conclusions de la quinzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications

Référence: Circulaire administrative CA/170 du 12 novembre 2007

1 Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa quinzième réunion du 13 au 15 février 2008 à Genève et a examiné l'ordre du jour reproduit dans l'Annexe 1 du résumé des conclusions ci-joint.

2 A l'issue de la réunion, un document contenant le projet de résumé des conclusions a été posté sur le site web de l'UIT et les participants ont été invités à communiquer au Président du Groupe consultatif, avant le 7 mars 2008, leurs éventuelles propositions de modification. Le Président a examiné les commentaires qu'il avait reçus et a fait insérer les modifications correspondantes dans ce document, dont la version finale est reproduite dans la pièce jointe de la présente Circulaire administrative.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièce jointe: Résumé des conclusions de la quinzième réunion du GCR

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Pièce jointe

QUINZIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

Genève, 13-15 février 2008

PROJET DE RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

1 Introduction

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa quinzième réunion à Genève, du 13 au 15 février 2008, sous la présidence de M. J.B. Yao Kouakou (Côte d'Ivoire) et avec le concours des Vice-Présidents M. Y. Al-Bulushi (Oman), Mme A. L. Allison (The Boeing Company, Etats-Unis d'Amérique), M. A. Magenta (Italie), Mme H. Seong (République de Corée) et M. V. Strelets (Fédération de Russie). Cent-trente délégués représentant 46 États Membres et 17 Membres de Secteur, dont 4 organisations internationales¹, ont assisté à cette réunion.

2 Remarques liminaires et adoption de l'ordre du jour

A la suite des remarques liminaires formulées par le Secrétaire général, le Directeur du Bureau des radiocommunications et le Président du GCR, en présence des autres fonctionnaires élus de l'UIT, l'ordre du jour reproduit dans l'**Annexe 1** a été adopté. Une liste des documents examinés lors de la réunion peut être consultée à l'adresse: <http://www.itu.int/md/R08-RAG-C/en>. Les conclusions auxquelles les participants sont parvenus concernant les points inscrits à l'ordre du jour sont récapitulées ci-après.

3 Décisions prises par le Conseil à sa session de 2007 et travaux préparatoires en vue de la session de 2008 du Conseil

Le § 2 du Document RAG08-1/1 (Directeur du BR) qui traite principalement du budget pour l'exercice 2008-2009, du recouvrement des coûts pour les fiches de notification des réseaux à satellite et de l'utilisation des langues, a été présenté.

Suite à une proposition du délégué de la République islamique d'Iran, appuyée par plusieurs délégations, le GCR a recommandé au Directeur d'envisager d'allouer des crédits pour organiser en 2009, si les administrations ou organisations régionales en font la demande, une réunion régionale d'information sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-11, compte tenu des bons résultats obtenus à la suite de la [réunion d'information sur la CMR-07 à l'intention des pays africains \(Genève, 28-31 août 2007\)](#), dans le contexte de la préparation de l'Afrique pour la CMR-07.

Le délégué du Cameroun a indiqué que le fait de ramener le nombre de réunions du RRB de quatre en 2008 à trois en 2009 risquait de poser des problèmes au Comité, en raison des activités postconférence et des travaux préparatoires pour la CMR-11. D'autres délégués ont estimé que la

¹ La liste des participants, figure dans le Document [RAG08-1/12](#).

charge de travail du RRB serait réduite en 2009, puisque l'essentiel du travail de révision des Règles de procédure aura été achevé. Le GCR a noté que le Directeur, en tant que Secrétaire exécutif du RRB, examinerait attentivement la situation et apporterait les adaptations nécessaires, compte tenu de la marge de manoeuvre existante.

S'agissant de l'utilisation des langues officielles, le GCR a approuvé les pratiques proposées pour l'UIT-R, telles qu'elles sont décrites dans l'**Annexe 2**, et les a considérées comme définitives.

3.1 Accès en ligne gratuit aux Recommandations UIT-R

Dans le Document RAG08-1/5 (Japon), il est proposé d'offrir à titre d'essai la gratuité du téléchargement des Recommandations UIT-R. Le GCR a estimé qu'il convenait de poursuivre cet essai, mais a invité le Directeur, avant qu'une décision finale ne soit prise, à procéder à des études sur les incidences financières de la politique de gratuité et les autres éléments à prendre en considération (par exemple les Recommandations incorporées par référence), compte tenu de l'expérience acquise avec les Recommandations UIT-T, et à présenter un rapport sur les résultats de ces études à la prochaine réunion du GCR.

4 Résultats de l'AR-07

Le § 3 du Document RAG08-1/1 (Directeur du BR), qui porte essentiellement sur les principaux résultats obtenus par l'Assemblée et sur les décisions qu'elle a prises, a été présenté. Suite à une proposition soumise par la République arabe syrienne, le GCR a recommandé au Directeur d'organiser une réunion des Présidents et des Vice-Présidents des Commissions d'études d'une durée d'une demi-journée, la veille de la prochaine réunion du GCR en 2009. Le GCR a également réagi à la demande de l'AR-07 qui l'invitait à réfléchir à la possibilité d'élargir la portée de la Résolution UIT-R 15-4 pour qu'elle s'applique aux désignations pour la RPC et la Commission spéciale. Toutefois, il a été décidé de ne pas prendre de décision sur ce sujet avant une prochaine réunion du GCR. Le GCR a également pris note de la nécessité d'examiner les critères figurant dans les Annexes de la Résolution UIT-R 15-4.

5 Activités menées par les Commissions d'études

Le § 4 du Document RAG08-1/1 (Directeur du BR), qui traite de plusieurs questions relatives aux activités menées par les Commissions d'études, notamment de certains éléments de coût, a été présenté. Le GCR a fait observer qu'il convenait de fixer le nombre de groupes de travail ainsi que le nombre de réunions par an en fonction de la capacité fixe indiquée dans le document, sans quoi il faudrait prendre en charge des coûts supplémentaires pour les locaux des réunions ainsi que pour le personnel du Bureau. Le GCR a également relevé que les coûts primaires des réunions par rapport au coût global étaient près de dix fois moins élevés.

5.1 Traitement électronique des documents

Le GCR a pris note du rapport du Coordonnateur du Groupe de travail par correspondance sur le traitement électronique des documents (Document RAG08-1/4), qui traite principalement du site web de l'UIT-R, de l'enregistrement en ligne des délégués, de la base de données terminologique et des méthodes de travail électroniques. Il a conclu que le Groupe de travail par correspondance devait être maintenu et communiquer davantage de renseignements à la prochaine réunion du GCR sur les différents outils utilisés à l'UIT pour améliorer les réunions traditionnelles ou les remplacer, ou encore pour faciliter la participation à distance aux réunions.

5.2 Mise à disposition des rapports de réunions et des documents temporaires

Le GCR a examiné le Document RAG08-1/6 (République islamique d'Iran) relatif à la mise à disposition des rapports des réunions des Commissions d'études et des Groupes de travail et a formulé les Recommandations ci-après.

Bien que des délais soient indiqués dans la Résolution UIT-R 1-5 (§ 8.4) et dans les lignes directrices (§ 3.5.6), il a néanmoins été jugé nécessaire de remédier au problème du laps de temps entre la suppression des documents temporaires postés sur le site web et leur publication sous la forme d'Annexes des rapports des Présidents. L'objectif est de faire en sorte que les membres aient toujours accès à tous les documents du groupe de travail concernés. A cette fin, il a été recommandé de prendre les mesures suivantes:

- i) Le rapport du Président (avec les Annexes correspondantes) de chaque Groupe de travail, Groupe d'action mixte, Groupe d'action et des autres groupes de l'UIT-R visés dans la Résolution UIT-R 1-5 devra être établi et posté sur le site web dans un délai de 30 jours à compter de la fin de la réunion concernée.
- ii) Tous les documents temporaires relatifs aux activités de chaque groupe, et résultant des travaux de chacun d'eux, qui ont été postés sur le site web pendant la période d'études de ce groupe seront maintenus sur le site web jusqu'à ce que les Annexes correspondantes du rapport du Président du groupe aient été mises sur le site web en question.

Pour ce qui est de la mise à disposition des procès-verbaux des réunions des Commissions d'études, le GCR a formulé les recommandations suivantes:

- i) Le procès-verbal de la réunion d'une Commission d'études sera établi dans un délai de 30 jours à compter de la fin de la réunion et sera mis sur le site web pour observations.
- ii) Théoriquement, les modifications de forme et la confirmation des déclarations faites par les membres pendant la réunion pourront être soumises au Président dans un délai de 15 jours. Toutefois, le procès-verbal pourra faire l'objet d'observations en bonne et due forme de la part des membres jusqu'à la réunion suivante de la Commission d'études concernée, lorsqu'il pourra être pris note du procès-verbal et des observations.

Les versions révisées des documents examinés par une Commission d'études seront normalement mises à disposition dès que possible après la réunion.

Le GCR a recommandé au Directeur d'intégrer les instructions précitées dans une révision future éventuelle des lignes directrices.

5.3 Réunion du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV)

M. N. Kisrawi (Président du CCV) a présenté un rapport verbal sur les résultats de la dernière réunion du [Comité de coordination pour le vocabulaire \(CCV\)](#), qui a eu lieu le 12 février 2008. Les participants sont convenus d'inviter les administrations à contribuer aux activités du CCV dans le cadre des Résolutions UIT-R 33, 34, 35 et 36. Le CCV tiendra une réunion traditionnelle par an sans interprétation. Il est prévu d'organiser trois réunions électroniques par an, d'une durée de 2 jours, pour mener à bien les travaux du CCV sur le vocabulaire. Des termes et définitions doivent être soumis en anglais et envoyés au Département des conférences et des publications de l'UIT, afin d'être traduits dans les autres langues et adoptés ultérieurement par le CCV lors de sa réunion annuelle. Le CCV continuera de collaborer avec le Groupe de travail du Conseil sur la Résolution 154 (Antalya, 2006). Les délégués ont pris note de la nécessité d'achever la création de la base de données terminologique en arabe, en chinois et en russe et le délégué de la Chine a indiqué que son administration souhaitait apporter son concours en fournissant des termes et définitions en chinois.

Le GCR a pris note du rapport du CCV et remercié les administrations d'avoir proposé leur assistance pour achever la création de la base de données terminologique.

5.4 Travaux préparatoires en vue de la CMR-11

5.4.1 Processus des RPC

Le Document RAG08-1/2 (Président de la RPC) a été présenté, afin d'informer le GCR sur les lignes directrices proposées pour faciliter les travaux des groupes concernés lors de l'établissement du rapport de la RPC. Le GCR a pris note de ce document ainsi que des observations du Président de la RPC relatives à la nécessité de réexaminer la désignation des séries de Recommandations, de façon à éviter toute ambiguïté avec la désignation antérieure de ces séries.

5.4.2 Structures des Commissions d'études

Le GCR a examiné le Document RAG08-1/3 (Italie), intitulé «incidences des décisions de l'AR-07 sur la nouvelle structure des Commissions d'études de l'UIT-R». Compte tenu des résultats du groupe ad hoc, présidé par M. A. Nalbandian, créé pour examiner la question, le GCR a pris note de la structure «proposée» ou «provisoire» décrite dans l'Annexe 1 de la Circulaire administrative CA/172 du 3 décembre 2007 et a fait observer que cette structure risquait de donner lieu à certaines difficultés pour respecter les dispositions de la Résolution UIT-R 1-5. En conséquence, le GCR a communiqué les indications suivantes aux Présidents des Commissions d'études, conformément à l'article 11A de la Convention:

- i) le Président de chacune des Commissions d'études 1, 3, 4, 5, 6 et 7, après consultation des Vice-Présidents concernés, devrait établir un document donnant des renseignements sur le projet de structure «proposée» ou «provisoire» (Groupes de travail) des Commissions d'études compétentes et sur les candidatures aux fonctions de Président et de Vice-Président des Groupes de travail;
- ii) toute structure «proposée» ou «provisoire» doit être approuvée par les Commissions d'études lors de leur première réunion de la période d'études actuelle;
- iii) conformément au § 2.5 de la Résolution UIT-R 1-5, il doit normalement y avoir trois ou quatre Groupes de travail;
- iv) les Présidents des Groupes de travail devraient être désignés compte tenu des pratiques suivies antérieurement par l'UIT-R, c'est-à-dire que les candidats seront choisis parmi les Vice-Présidents disponibles des Commissions d'études et parmi les autres candidats proposés par les membres, compte dûment tenu de la répartition géographique des postes entre les différentes régions;
- v) le Directeur est prié de mettre à la disposition des Etats Membres de l'UIT et des Membres du Secteur UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études concernée de l'UIT-R le document du Président dont il est fait mention au § 1, en les invitant à formuler leurs observations afin qu'elles soient examinées avant la première réunion du Groupe de travail de chaque Commission d'études, pour le Groupe de direction de la Commission d'études concernée et, ultérieurement, lors de la réunion de la Commission d'études;
- vi) un Groupe de travail relevant de la structure approuvée des Commissions d'études est invité à approuver les résultats des travaux du Groupe de travail «proposé» ou «provisoire» pour suite à donner.

5.4.3 Systèmes de radiocommunication définis par logiciel et systèmes de radiocommunication cognitifs

Le Document RAG08-1/9 (Président de la Commission d'études 5), qui porte sur les études concernant les systèmes de radiocommunication définis par logiciel et les systèmes de radiocommunication cognitifs menées au titre du point 1.19 de l'ordre du jour de la CMR-11, a été présenté. Ce document traite de la proposition visant à confier ces études aux Groupes de travail de la Commission d'études 5 ainsi que du traitement possible ou des destinataires des projets de notes de liaison sur cette question établis par les groupes de travail compétents de cette Commission d'études, étant donné que les groupes concernés d'autres Commissions d'études n'ont pas été identifiés dans la Circulaire administrative CA/171.

Le GCR a pris note des mesures proposées, selon lesquelles en l'absence d'un Groupe de travail désigné, le coordonnateur demeurera la Commission d'études, ce qui risque de retarder le processus, en raison des dates et de la périodicité de ses réunions. Afin d'accélérer ce processus, la Commission d'études précitée voudra peut-être désigner les Groupes de travail correspondants auxquels les notes de liaison considérées pourront être envoyées plus rapidement. Dans le cas contraire, la Commission d'études concernée pourra autoriser son Président à assumer les fonctions de coordonnateur pour l'envoi de tout résultat émanant du Groupe de travail concerné au groupe responsable.

Le GCR a invité les autres Commissions d'études à examiner si ces procédures étaient appropriées et à prendre des mesures analogues dans des cas analogues.

Le Président de la Commission d'études 1 a relevé que M. S. Pastukh (Fédération de Russie) avait été désigné Président a.i. du Groupe de travail 1B, qui est le groupe responsable des études à l'appui du point 1.19 de l'ordre du jour de la CMR-11. De plus, le Document 1A/5, qui a été transmis par le Président de la RPC-11 à tous les Groupes de travail concernés et au Groupe d'action mixte 5-6, fait mention de l'Annexe 5 de la Circulaire administrative CA/171 concernant la coordination entre les groupes responsables et les groupes concernés. Le § 4.3 de cette Annexe traite des modalités, par ordre de préférence, selon lesquelles les groupes concernés contribuent aux travaux du groupe responsable d'un point de l'ordre du jour.

5.4.4 Résolution 224 (Rév.CMR-07) et autres études nécessitant une coordination entre les Commissions d'études

Le GCR a créé un groupe ad hoc, placé sous la présidence de M. A. Kholod (Suisse), pour étudier les questions soulevées dans les Documents RAG08-1/7 (République islamique d'Iran), RAG08-1/8 (Président de la CE 5) et RAG08-1/10 (NDR et ZDF) concernant les études de partage et de compatibilité entre les services bénéficiant d'attributions dans les bandes 698-806 MHz et 790-862 MHz et la question générale des études de partage lorsque différents services (et, par conséquent, différentes Commissions d'études et Groupes de travail) sont concernés.

S'agissant des études de partage à effectuer au titre de la Résolution **224 (Rév.CMR-07)** concernant les bandes de fréquences 698-806 MHz et 790-862 MHz, le Groupe ad hoc a examiné les deux options ci-après, sans que le GCR ne se prononce en faveur de l'une ou l'autre de ces options:

- le mandat du Groupe d'action mixte 5-6 reste inchangé.
En pareil cas, les Présidents des Commissions d'études 5 et 6 devraient consulter leur Commission d'études et assurer la coordination des travaux se rapportant à la Résolution **224 (Rév.CMR-07)**, avant la première réunion du Groupe d'action mixte 5-6 (28 mai-3 juin 2008), de façon à fournir des orientations aux administrations dans les meilleurs délais;

- le mandat du GAM 5-6 est élargi, afin que les études de compatibilité visées au point 1 du *invite* de la Résolution **224 (Rév.CMR-07)** soient également effectuées au sein de ce Groupe d'action mixte.
En pareil cas, les Présidents des Commissions d'études 5 et 6 sont tenus de coordonner leurs travaux sans tarder, de façon à confier en conséquence les tâches correspondantes au GAM.

Pour ce qui est de la question générale du partage, les discussions sur les mesures proposées pour effectuer les études d'une manière coordonnée n'ont abouti à aucune conclusion. Toutefois, dans les cas où un sujet d'étude donné est traité par plusieurs Commissions d'études et est également examiné par des Groupes de travail ne relevant pas de cette même Commission d'études, le GCR a reconnu qu'il était important et nécessaire d'assurer une coordination étroite entre les Commissions d'études concernées.

5.5 Liaison et collaboration avec les Secteurs UIT-T et UIT-D et avec d'autres organisations

Le représentant du BR a brièvement rendu compte de la liaison et de la collaboration en cours avec l'UIT-D et l'UIT-T, y compris avec les Bureaux de ces Secteurs, et avec d'autres organisations, en attirant notamment l'attention sur les points suivants:

Concernant l'UIT-D et le BDT:

- des études présentant un intérêt mutuel sont actuellement menées par les Commissions d'études et les Groupes de Rapporteur concernés;
- des experts de l'UIT-R et du BR ont participé à des séminaires régionaux du BDT. Il a notamment été fait mention des Forums de développement de l'UIT qui seront organisés prochainement par le BDT, en association avec les réunions préparatoires en vue de l'AMNT, sur le thème «Réduction des disparités en matière de normalisation»;
- gestion du spectre (y compris la mise au point du système de gestion du spectre pour les pays en développement (SMS4DC));
- communications d'urgence, l'accent étant mis en particulier sur les manifestations qui ont eu lieu en décembre 2007;
- Examen de documents concernant des questions de radiocommunication, par exemple le partage des fréquences, destinés au 8ème Colloque mondial des régulateurs (GSR-08).

Concernant l'UIT-T et le TSB:

- études présentant un l'intérêt mutuel pour les Commissions d'études;
- communications d'urgence;
- conséquences du changement climatique et utilisation des TIC; plusieurs documents ont été établis conjointement concernant les études effectuées et les efforts entrepris par les deux Secteurs;
- participation à des séminaires et ateliers du TSB portant sur des thèmes intéressant l'UIT-R; on citera par exemple la série d'ateliers consacrés à la «voiture branchée» organisés à l'occasion du Salon de l'automobile de Genève, qui concernent les travaux de l'UIT-R sur les systèmes de transport intelligents (ITS).

Concernant d'autres organisations:

- efficacité durable de la Résolution UIT-R 9-3 concernant la coordination avec des organisations extérieures, notamment avec des organisations de normalisation, sur l'acquisition de documents pour l'élaboration de Recommandations UIT-R (par exemple dans les domaines de l'accès mobile et de l'accès hertzien);

- participation régulière de représentants de l'UIT-R et du BR aux travaux du Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale (Global Standards Collaboration, [GSC](#))².

Suite à des précisions fournies par les Présidents du GCDT et du GCNT sur la coopération intersectorielle dans l'optique de la mise en oeuvre de la Résolution 123 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires, qui traite de la réduction de l'écart en matière de normalisation entre pays développés et pays en développement, le GCR est convenu de désigner M. J.-J. Massima (Gabon) comme représentant de l'UIT-R chargé de collaborer avec ses homologues de l'UIT-T et de l'UIT-D.

6 Radiocommunications d'urgence

Les Addenda 1 et 2 au Document RAG08-1/1 (Directeur du BR), qui portent plus particulièrement sur la mise en oeuvre de la Résolution **647 (CMR-07)** et les activités liées au changement climatique, ont été présentés.

Compte tenu des Résolutions UIT-R 53 et 55 et de la Résolution **647 (CMR-07)**, le GCR a recommandé au Directeur d'informer le Président de l'Equipe intersectorielle pour les communications d'urgence (IETC), M. H. Zhao (Vice-Secrétaire général), que le BR avait nommé M. A. Vassiliev (Conseiller de la CE 7) comme coordonnateur chargé de collaborer avec le Groupe de travail sur les télécommunications d'urgence (WGET) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné que le BR progresse dans l'établissement d'une liste des fréquences actuellement utilisable dans les situations d'urgence, en vue de les incorporer dans une base de données gérée par le Bureau, les coordonnateurs des deux organisations collaboreront pour élaborer et diffuser des procédures d'exploitation normalisées en matière de gestion du spectre en cas de catastrophe.

Le GCR a pris note du rapport d'activité sur les questions liées aux communications d'urgence et au changement climatique et a encouragé le Directeur à poursuivre ses activités de mise en oeuvre des Résolutions pertinentes de l'AR-07 et de la CMR-07, la coordination avec d'autres Secteurs de l'UIT et la collaboration avec les autres organisations compétentes.

7 Résultats de la CMR-07

Le GCR a examiné le § 5.1 du Document RAG08-1/1 (Directeur du BR), qui a trait aux incidences financières de plusieurs décisions de la CMR-07. Il a pris note de l'importance relative de ces incidences, tant en ce qui concerne les dépenses qu'en ce qui concerne les recettes (pertes éventuelles) (par exemple, la suppression des Listes VI et VIIA existantes et leur incorporation dans les Listes IV et V révisées).

A propos de ce dernier point, le GCR a été informé que la politique des prix des publications reposait toujours sur une méthode de fixation des prix obsolète et dépassée, qui ne reflétait pas le coût réel des publications. Le GCR a également été informé que la politique des prix des publications futures serait réexaminée, de façon à tenir compte de tous les faits nouveaux survenus en matière de comptabilité analytique et de comptabilisation du temps, afin que les prix correspondent mieux au coût réel des publications.

² Le GSC-13 se réunira du 14 au 17 juillet 2008 à Boston (Etats-Unis d'Amérique).

Concernant toutes ces incidences financières, le GCR a invité le Directeur à soumettre ces renseignements à la prochaine session du Conseil pour examen.

Le Document RAG08-1/11 (Colombie), qui porte sur le principe de diligence due de la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**, a été présenté. Le GCR a invité le Directeur à transmettre la note de liaison figurant dans l'**Annexe 3** à toutes les Commissions d'études de l'UIT-R concernées par les études sur cette question.

8 Planification stratégique, opérationnelle et financière de l'UIT-R

Le GCR a examiné le projet de [Plan opérationnel de l'UIT-R](#) pour la période 2009-2012. Il a recommandé au Directeur de recueillir les commentaires qui pourraient être formulés par les membres du GCR, avant que la version finale ne soit soumise au Conseil à sa session de 2008. Le GCR a également étudié le [Rapport d'activité pour 2007](#) et a félicité le Bureau pour les bons résultats obtenus l'année dernière.

Afin de bénéficier d'une assistance pour appliquer les numéros 160CA et 181A de la Convention, le GCR a décidé de créer un Groupe de travail par correspondance sur la planification opérationnelle, ouvert à tous ses membres et présidé par M. A. Ismail (Malaisie), qui sera chargé de travailler par voie électronique en tenant compte:

- des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Résolution 1243 du Conseil;
- des progrès accomplis par le Groupe de travail du Conseil sur le Règlement financier;
- des progrès réalisés par le Groupe de travail du Conseil chargé de la gestion et du budget;
- des progrès réalisés par les autres groupes consultatifs sur des questions analogues;
- des activités pertinentes menées par le Secrétariat de l'UIT;
- des Résolutions 71 et 72 (Rév. Antalya 2006).

Le mandat du Groupe de travail par correspondance sur la planification opérationnelle (adresse électronique: rag-oplan@itu.int) est le suivant:

Soumettre à la prochaine réunion du GCR, pour examen, des lignes directrices sur la planification opérationnelle de l'UIT-R, en ce qui concerne notamment la formulation et la mise en oeuvre d'indicateurs fondamentaux de performance.

9 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du GCR doit se tenir du 4 au 6 février 2009 à Genève et sera précédée, le 3 février 2009, d'une réunion d'une demi-journée des Présidents et Vice-Présidents.

10 Divers

Le Directeur a présenté des statistiques sur les Membres et les Associés du Secteur UIT-R pour la période 2001-2008 (Document RAG08-1/13).

Le représentant du Liban a informé le GCR qu'il avait transmis au Secrétaire général un exemplaire d'une contribution sur le rétablissement de la Commission mondiale du plan qui doit être soumise au Conseil, sachant que le GCR pourra réexaminer la question une fois que le Conseil aura pris une décision.

11 Remarques de clôture

Il a été noté que la réunion actuelle était la dernière réunion de l'UIT-R à laquelle assistait M. B. McCaughern (Canada). Le Président du GCR a rendu hommage à M. McCaughern pour la contribution qu'il a apportée à la communauté internationale et lui a souhaité une longue et heureuse retraite.

La réunion s'est achevée à 17 h 45, après les remarques de clôture prononcées par le Directeur du BR, le Secrétaire général et le Président du GCR.

Annexes: 3

Annexe 1

ORDRE DU JOUR DE LA QUINZIEME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

Genève, 13-15 février 2008
(Salle B, Tour de l'UIT)

Sujets traités	Documents RAG08-1/
1 Remarques liminaires	–
2 Adoption de l'ordre du jour	–
3 Questions concernant le Conseil	1 (§ 2), 5
3.1 Budget pour l'exercice 2008-2009, préparation de la session de 2008 du Conseil	
4 Résultats de l'AR-07	1 (§ 3)
5 Activités des Commissions d'études	1 (§ 4)
5.1 Méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-R, y compris le rapport d'activité du coordonnateur du Groupe de travail par correspondance du GCR sur le traitement électronique des documents	4, 6
5.1.1 Rapport sur la réunion du CCV	
5.2 Travaux préparatoires des Commissions d'études pour la CMR-11	2, 3, 7, 8, 9, 10
5.3 Liaison et collaboration avec l'UIT-T et l'UIT-D et avec d'autres organisations	
5.3.1 Radiocommunications d'urgence	1(Add.1)
6 Résultats de la CMR-07 et activités postconférence	1 (§ 5), 11
7 Planification opérationnelle	1 (§ 6)
7.1 Projet de Plan opérationnel glissant de quatre ans pour la période 2009-2012	–
7.2 Rapport d'activité pour 2007	–
8 Date de la prochaine réunion	–
9 Divers	–

J.B. Yao Kouakou
Président du Groupe consultatif des radiocommunications

ANNEXE 2

Utilisation des six langues officielles à l'UIT-R

Le GRC a examiné les incidences de la Résolution 154 (Antalya, 2006), compte tenu des mesures concrètes décrites dans l'Annexe 2 de la Circulaire CA/145 (21 décembre 2004) ainsi que des dispositions de la Résolution UIT-R 1-5, et a approuvé les pratiques suivantes relatives aux méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-R et au processus des publications réglementaires et des publications de service.

1 Activités des Commissions d'études

1.1 Traduction

1.1.1 Projets de Recommandations

La Résolution UIT-R 1-5 s'applique (par exemple § 10.3.8, 10.4.7).

1.1.2 Circulaires administratives et lettres circulaires concernant les activités des Commissions d'études

En ce qui concerne les circulaires administratives et les lettres circulaires relatives aux activités des Commissions d'études, l'envoi est effectué dans les six langues. Toutefois, les lettres annonçant des réunions qui se tiendront en une seule langue sont élaborées et diffusées uniquement dans cette langue.

1.1.3 Projets de Questions

Les projets de Questions, annexés aux Circulaires administratives (CAR), sont communiqués aux Etats Membres dans toutes les langues de l'Union en vue de leur approbation par voie de consultation.

1.1.4 Autres textes, par exemple le Rapport de la RPC

Les textes sont adoptés dans les six langues officielles.

1.1.5 Manuels

Il conviendra d'examiner au cas par cas s'il est nécessaire de publier les Manuels dans les six langues.

1.2 Interprétation

Le BR examinera les besoins d'interprétation propres à chaque réunion de Commission d'études nécessitant des services d'interprétation.

2 Publications réglementaires et publications de service

2.1 Règlement des radiocommunications

Six langues.

2.2 Règles de procédure du RRB

Six langues.

2.3 Préface à la LIF et Circulaire internationale d'information sur les fréquences du BR (BR IFIC)

Six langues.

2.4 BR IFIC (Services spatiaux)

Six langues.

2.5 BR IFIC (Services de Terre)

2.5.1 Extraction de données avec un outil d'interrogation (TerRaQ)

Six langues.

2.6 Publications de service

Six langues à compter du 1er janvier 2011 (conformément aux décisions de la CMR-07).

2.7 HFBC sur CD-ROM

Continuera d'être publié dans le jeu de caractères Latin-1 jusqu'à ce que les contraintes actuelles du logiciel de traitement aient été supprimées.

3 Circulaires administratives; lettres circulaires (CA, CR, CCRR) et Annexes jointes

Six langues.

4 Correspondance avec les administrations

Mise en oeuvre progressive en six langues.

5 Publications électroniques sur le web

Mise en oeuvre progressive en six langues.

ANNEXE 3

Note de liaison à l'intention de la Commission d'études 4 et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure concernant la Résolution 80 (Rév.CMR-07)

Par sa Résolution **80 (Rév.CMR-07)**, relative à la procédure de diligence due dans l'application des principes énoncés dans la Constitution, la CMR-07 a invité «les autres organes de l'UIT-R, en particulier le Groupe consultatif des radiocommunications, à présenter des contributions au Directeur du Bureau des radiocommunications en vue de leur inclusion dans son rapport à chacune des futures conférences mondiales des radiocommunications».

A sa 15^{ème} réunion (Genève, 13-15 février 2008), le GCR a pris note avec satisfaction d'une contribution soumise par la Colombie ([Document RAG08-1/11](#)), intitulée «Propositions de Questions visant à mettre en oeuvre la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**». Compte tenu de la nature des propositions figurant dans cette contribution, le GCR a encouragé la Colombie à soumettre un document sur la question à la Commission d'études 4 ainsi qu'à la Commission spéciale. Il a également été noté que, étant donné que le Comité du Règlement des radiocommunications étudiera également des questions relatives à la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**, les administrations étaient encouragées à soumettre des contributions au RRB.

Compte tenu des responsabilités incombant à la CE 4 et à la Commission spéciale concernant les études de la RPC relatives au point 8.1.3 de l'ordre du jour de la CMR-11, qui traite de la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**, et de celles incombant au GCR, nous vous invitons à tenir les GCR informés des progrès accomplis par les groupes à cet égard.

La 16^{ème} réunion du GCR doit se tenir du 4 au 6 février 2009.

Personne à contacter: M. W. Pedraza (Colombie), **adresse électronique:**
wpedraza@mincomunicaciones.gov.co